



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU.

Etaient présents :

Pierre BRETEAU, Laëtitia REMOISSENET, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie PASQUET, Maxime GALLIER, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Philippe CHUBERRE, Jean-Christophe MÉLÉARD, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Mélanie SIMON, Myriam DELAUNAY, Laurène CHARDINNE DELISLE, Matthieu DEFRANCE

Absent(s) excusé(s) :

Christian MOREL (Mandataire Anca BABES), Jean-Yves GUYOT (Mandataire Éric DU MOTTAY), Jean-Claude JUGDÉ (Mandataire Maxime GALLIER), Christine DUCIEL (Mandataire Émeline ROUX), Florence BENOIST (Mandataire Delphine AMELOT), Jacques GREIVELDINGER (Mandataire Nathalie PASQUET), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Romain MARINI (Mandataire Jean-Christophe MÉLÉARD)

Frédérique ROUXEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2023_080 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - PETITE ENFANCE - ACTUALISATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles R. 2324-16 à R. 2324-18 et R. 2324-27,

VU les décrets n°2000-762 et n°2007-730 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique,

VU les délibérations n°2012-096 du 20/06/2012, n°2016/056 du 27/06/2016, n°2019-072 du 12/09/2019, n°2021-083 du 05/07/2021, actualisant les règlements de fonctionnement des différentes structures Petite Enfance de la commune,

VU le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Chers collègues,

A l'occasion de recrutements mais aussi de modification dans l'organisation de la direction de la Structure Multi-accueil "Les jardins de l'Ille", il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser les règlements de fonctionnement de nos structures « Petite Enfance ».

Plus précisément, les modifications sont liées à des prises de postes et concernent l'article 7 "L'équipe éducative" des règlements de fonctionnement :

- prise de poste d'un homme puériculteur (et non éducateur de jeune enfants) au "Jardin d'Enfant" (JDE),

- mise en place d'une co-direction pour la Structure Multi-Accueil SMA "Les jardins de l'Ille", désormais répartie entre deux personnes : une Educateur de Jeunes Enfants (EJE) ET une infirmière,

Les autres dispositions de chaque règlement des structures restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ D'APPROUVER les règlements de fonctionnement actualisés pour les structures Petite Enfance suivantes :

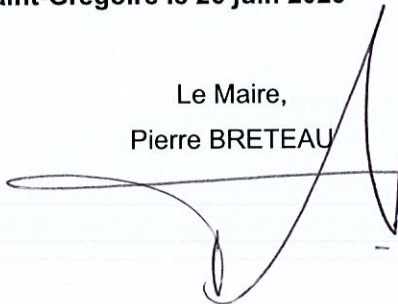
- Multi-accueil « Les Jardins de l'Ille »
- Multi accueil « Colori'âge »
- Jardin d'Enfants « Les Jardins de l'Ille »

2°/ DE PRÉCISER que ces règlements de fonctionnement entreront en vigueur dès le 1er juillet 2023 et seront opposables aux usagers des structures concernées à compter de cette date

VOTE : UNANIMITE

Fait à Saint-Grégoire le 26 juin 2023

Le Maire,
Pierre BRETEAU



Secrétaire de séance,
Frédérique ROUXEL

